

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2462)

Tombé

AMENDEMENT**N ° CS972**

présenté par
Mme Besse et Mme Ménard

ARTICLE 6

À l'alinéa 4, supprimer les mots :

« ou moyen ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Selon l'exposé des motifs, le moyen terme se compte en semaines ou mois. Comment peut-on admettre que ces dernières semaines et mois, qui peuvent correspondre à de véritables moments de vies, soient inutiles à vivre ?

De nombreuses histoires de réconciliation en famille, de transformation, de joie chez des patients en fin de vie sont racontées par des bénévoles qui les accompagnent. La fin de vie est un moment sacré qu'on ne doit voler à quiconque. Autoriser l'euthanasie, alors qu'il reste encore de nombreuses journées à vivre, vient enlever toute dignité au patient. Qui sommes nous, pour juger si une telle période ne vaut plus le coup d'être vécue ?

Et, dans ce moyen terme, le patient pourrait très bien revenir sur sa décision de demander l'aide active à mourir.

Cet amendement vise donc à supprimer la notion de moyen terme qui vient enlever un temps de vie trop conséquent et si précieux au patient.